



**Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal**  
**Séance du lundi 18 octobre 2010**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE DIX HUIT OCTOBRE**  
**A DIX-HUIT HEURES TRENTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Député-maire**.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	: 35
Présents	: 26
Votants	: 31

**CONVOCAION** du 11 octobre 2010.

**ETAIENT PRESENTS**

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Georges BUISSON, Myriam AUVAGE, Esther POTIN-ROSSILLON, Alain YVROUD, Éliane RAMUS, Nicolas VAIRYO, Claudie FRAYSSE, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE, Géraldine REBUT, Michel MAURY, Jean-Pierre ANTIGNAC, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Christian SERRA, Thibaut GUIGUE.

**ETAIENT EXCUSES**

Corinne CASANOVA (ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD), Christiane MOLLAR (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Georges DAVIET (ayant donné procuration pour la séance à Jean Claude CAGNON), Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Michel FRUGIER), Denise PASINI SCHAUBHUT (ayant donné procuration pour la séance à Robert BRUYERE).

**ETAIENT ABSENTS**

Sophie ABENIS, Monique VIOLLET, François GRUFFAZ et Azzedine ZALIF.

**SECRETAIRE** : Thibaut GUIGUE

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**Décisions prises par le Maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication faite des décisions prises par le Maire.

- ➔ **Décision du 01/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au premier étage de la MDA au profit de l'association As tanga Yoga, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 01/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au premier étage de la MDA au profit de l'association Rhône-Alpes France Benin, à titre gratuit,

- ➔ **Décision du 01/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association Club Questions pour un champion, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 01/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association ROUE LIBRE, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 06/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'organisme CICAS, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 06/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association France Bénévolat, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 06/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association Opérés du Cœur de Savoie, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 06/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association Europe Ecologie, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 13/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au premier étage de la MDA au profit de l'association Les Amis de la Terre en Savoie, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 17/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association UNAFAM, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 17/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association SMIP Rhône-Alpes, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 17/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au premier étage de la MDA au profit de l'association Spéléologie d'Aix-les-Bains/Le Revard, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 17/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association Amicale des personnels des Thermes Nationaux, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 17/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au premier étage de la MDA au profit de l'association Prana Yoga et Respiration, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 20/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association Lire aux Aixclats, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 21/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la MDA au profit de l'association des Psychologues pour la recherche et l'échange autour de leurs pratiques, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 21/09/2010**, portant réalisation d'une ouverture de crédit court terme d'un montant de 1 800 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie
- ➔ **Décision du 29/09/2010**, portant désignation du Cabinet CLDAA Liochon et Duraz à Chambéry pour ester en justice dans le référé en provision déposé par Rivollier Gruaz pour un titre de recettes irrégulier
- ➔ **Décision du 29/09/2010**, portant modification des conditions d'un prêt accordé par la Société Générale

## **2. ADMINISTRATION GENERALE**

### **Remplacement d'un délégué du conseil municipal au sein des conseils d'administration des collèges Garibaldi et Marlioz**

La question est retirée de l'ordre du jour à la demande du Maire, pour complément d'étude.

## **3. ADMINISTRATION GENERALE**

### **Recensement de la population 2011 – Rémunération des agents recenseurs**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le maintien du mode de rémunération habituel lié aux documents collectés et fixe les montants bruts suivants :

- Bulletin individuel : 1.60 € l'unité
- Feuille de logement : 1.10 € l'unité

et autorise le Maire à attribuer :

- une indemnité de déplacement aux agents recenseurs qui utiliseraient leur véhicule personnel, conformément à la délibération du conseil municipal du 5 février 2004,
- une prime de fin de campagne équivalente à 10 % de la rémunération de base attribuée aux agents recenseurs ayant mené correctement à terme la collecte de leur secteur.

POUR : 31 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **Projet de convention entre « Ville et CCAS d'Aix-les-Bains » et le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP)**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de convention entre « Ville et CCAS d'Aix-les-Bains » et le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Il autorise le Maire à percevoir la subvention versée par le FIPHFP, sur la base des montants qui seront accordés par le Comité Local du FIPHFP, à engager les dépenses et à reverser les financements accordés à titre individuel par le FIPHFP aux agents bénéficiaires.

POUR : 31- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

#### **5. RESSOURCES HUMAINES**

##### **Engagement d'un agent occasionnel pour participer aux travaux d'inventaire nécessaires à la rédaction du Plan Scientifique et Culturel**

Afin de mettre en valeur et préserver son patrimoine, la Ville d'AIX LES BAINS doit rédiger un Plan Scientifique et Culturel, en relation avec le Service Musées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes

Pour permettre de réaliser un inventaire du patrimoine dans de bonnes conditions et dans les délais impartis, le conseil municipal à l'unanimité autorise le recrutement d'un agent non titulaire, pour besoin occasionnel, en application des dispositions de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

POUR : 31- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

#### **6. RESSOURCES HUMAINES**

##### **Information de l'assemblée délibérante portant sur la mise à disposition de personnels municipaux**

Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition de personnels de la Ville auprès de structures extérieures.

Cette mesure concerne dix agents de la collectivité et les organismes suivants : la CALB (Maison de la Justice et du Droit), l'Association « La Sasson » (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Jean-Yves Guillaud »), la Société d'Art et d'Histoire, l'Office de Tourisme (service animation), le Centre Ecole de Ski Nordique du Revard, « Aix Maurienne Savoie Basket », « Les Enfants du Revard », le Tennis Club, l'Institut médico-éducatif des «Papillons Blancs ».

Les agents municipaux concernés exercent leur activité professionnelle au sein des organismes d'accueil auprès desquels ils sont mis à disposition, en totalité ou partiellement, conformément aux dispositions de la convention conclue, à cette occasion, entre la Ville et la structure d'accueil. La mise à disposition a lieu avec l'accord des agents concernés.

En contrepartie, la structure d'accueil rembourse à la Ville, la rémunération de l'agent mis à disposition, ainsi que les cotisations et contributions afférentes, au prorata du temps de travail réalisé dans la structure.

## **7. AMENAGEMENT URBAIN**

### **Grand Port - Rénovation de la Place Édouard Herriot – Autorisation de déposer le permis de construire et de signer les marchés de travaux**

Dans le cadre de la poursuite de son programme de requalification des quartiers, la Ville envisage la rénovation de la place Édouard Herriot au Grand-Port.

Hervé BOILEAU et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité :

- approuve le principe de ces travaux de rénovation dont la dépense globale envisagée à 1 M€, sera inscrite à l'exercice 2011
- autorise le Maire à signer les marchés de travaux correspondants ainsi que le dépôt du permis de construire du nouveau kiosque.
- autorise le Maire à signer, avec la CALB, la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux de reprise de l'aire de carénage
- sollicite le Conseil Général de la Savoie afin d'obtenir un soutien financier à cette action de mise en valeur touristique.

POUR : 29 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 2

## **8. AFFAIRES TECHNIQUES**

### **Travaux de création et d'aménagement des espaces verts – Signature des marchés**

Le marché de travaux d'aménagement paysager en cours arrivant à expiration, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de son renouvellement et la passation d'un nouveau marché après une procédure de consultation réglementaire.

Compte tenu du montant de l'estimation et de l'objet du marché, le marché sera passé suivant une procédure formalisée.

Les caractéristiques seront les suivantes :

- montant maximum annuel du marché : 100 000 € HT
- durée d'un an reconductible trois fois.

POUR : 31 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **9. URBANISME**

### **Place Saint Sigismond - Construction d'un bâtiment regroupant un four à pain, un bassin et un abri poubelles – Autorisation de déposer le permis de construire**

Un projet d'amélioration de la place St Sigismond, porté par l'Association «les Amis de St Simond » envisage la création d'un bâtiment regroupant un four à pain, un bassin et un abri pour les conteneurs poubelles. La Ville fournira les matériaux nécessaires aux travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la demande de permis de construire pour ce bâtiment, ainsi que la convention à intervenir entre la Ville et l'association.

POUR : 31 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **10. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

### **DSP tendant à la désignation d'un exploitant d'un Casino au Centre Ville**

Le contrat de délégation de service public du casino en centre-ville actuellement exploité dans le bâtiment dénommé « Casino Grand Cercle », arrive à échéance le 31 octobre 2011. Thibaut Guigue ne prenant pas part au vote, Fatiha Brunetti, Denise Delage Damon, Hervé Boileau et Christian Serra s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité autorise les jeux de hasard et d'argent dans la commune, approuve le principe de délégation de service public d'un casino en centre-ville et autorise le Maire à lancer la procédure de consultation qui aboutira à la désignation d'un nouveau délégataire.

POUR : 26 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 4

## **11. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

### **DSP tendant à la désignation d'un exploitant d'un Casino au Bord du Lac**

Le contrat de délégation de service public du casino du bord du lac actuellement exploité dans le bâtiment dénommé « Poker Bowl », arrive à échéance le 31 octobre 2011. Thibaut Guigue ne prenant pas part au vote, Fatiha Brunetti, Denise Delage Damon,

Hervé Boileau et Christian Serra s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité autorise les jeux de hasard et d'argent dans la commune, approuve le principe de délégitation de service public d'un casino au bord du lac et autorise le Maire à lancer la procédure de consultation qui aboutira à la désignation d'un nouveau délégataire.

POUR : 26 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 4

## **12. AFFAIRES FINANCIERES**

### **Décision modificative N° 1 – Budget Ville 2010**

Fatiha Brunetti, Denise Delage Damon, Hervé Boileau, Christian Serra et Thibaut Guigue s'étant abstenus, le conseil municipal approuve à la majorité la Décision Modificative n° 1 sur le budget 2010 de la ville, qui s'équilibre en fonctionnement à 304.600 euros et en investissement à 782.335 euros.

POUR : 26 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 5

## **13. AFFAIRES FINANCIERES**

### **Attribution de subventions aux associations et autres bénéficiaires**

Fatiha Brunetti, Denise Delage Damon, Hervé Boileau, Christian Serra et Thibaut Guigue s'étant abstenus, le conseil municipal approuve à la majorité l'attribution de subventions à certaines associations ou personnes physiques.

POUR : 26 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 5

## **14. AFFAIRES FINANCIERES**

### **Débat d'orientation budgétaire 2011**

Après débat, le conseil municipal donne acte au Maire de la communication faite sur les orientations budgétaires de l'exercice 2011. Cette communication vise, deux mois avant l'examen du budget, à proposer les grandes orientations de notre collectivité en terme de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

## **15. AFFAIRES FINANCIERES**

### **Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC de la Savoie – Opération « EDEN »**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour la modification partielle d'une des garanties d'emprunt (opération « Eden ») et propose le réaménagement du prêt.

POUR : 31 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **16. AFFAIRES FINANCIERES**

### **Garantie d'emprunt au bénéfice de l'association Les Papillons Blancs – Construction d'ateliers de formation à l'institut médico-éducatif Marlioz**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'association « Les Papillons Blancs » à hauteur de 100 % pour un emprunt de 425.000 euros en vue du financement d'ateliers de formation à l'I.M.E. Marlioz.

POUR : 31 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **17. AFFAIRES FINANCIERES**

### **FEDER (Fonds européen de développement régional) – Projet Urbain Intégré**

#### **Demande de subvention**

Dans le cadre de la démarche engagée au service du développement, de l'équilibre et de la cohésion de son territoire, la Ville porte un Projet Urbain Intégré. A ce titre une subvention est demandée pour l'animation, la conduite du projet et son évaluation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR : 31 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **18. SOLIDARITE INTERNATIONNALE**

### **Politique de l'eau – Aide à l'Association « Amitié, Solidarité, Savoie, Sahel »**

Dans le cadre de la politique de l'eau et de l'aide aux pays émergents, et selon les principes des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, le conseil municipal à l'unanimité valide une action de solidarité envers l'association « Amitié, Solidarité, Savoie, Sahel » pour la réalisation et la réhabilitation de forages d'eau dans le nord sahélien du Burkina Faso, et accorde une aide de 10 000 euros à cette association.

POUR : 31 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **QUESTIONS ORALES**

A 20 heures 45, le Député-maire ouvre le chapitre des questions orales sans débat.

## **LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 HEURES.**

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 18 octobre 2010, est affiché à la porte de la mairie le 20 octobre 2010.

**Alain GABRIEL**  
**Directeur Général des Services**